

TARIFS DES FORMATIONS

Année 2025-2026

MAJ novembre 2024

1- FRAIS D'INSCRIPTION

Lors de l'inscription pour des nouveaux apprenants, les familles doivent de **frais de dossier de 95€**. Ces frais ne sont ni remboursables ni déductibles de la contribution annuelle, quelle que soit la date ou le motif du désistement.

2- CONTRIBUTION ANNUELLE

Le tarif annuel est calculé en fonction des jours ouvrés, en tenant compte de 15 jours de cours en distanciel dans l'année, des vacances scolaires, et périodes de stage. Réduction pour plusieurs enfants issus de la même fratrie : 10% pour 2 enfants, 15% à partir de 3 enfants. Un paiement échelonné peut-être demandé. Toute modification de régime sera effective uniquement à partir du début du mois suivant la demande, sous réserve d'un préavis de 10 jours.

FORMATIONS PAR VOIE SCOLAIRE	Externat	Demi-pension	Internat
➤ 4 ^{ème} , 3 ^{ème}	/	2 265 €	3 025 €
➤ CAPA Services, BAC PRO Services et Vente	1 865 €	2 335 €	3 090 €

FORMATIONS CONTINUES	Externat	Demi-pension	Internat
➤ CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance	1 780 €	2 190 €	2 940 €
➤ TITRE PRO (prochainement)			

FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE	Externat	Demi-pension	Internat
➤ CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance	/	775 €	1 080 €
➤ BAC PRO Services et Vente en alimentation	/	775 €	1 080 €

ECOLE D'AIDE SOIGNANTS	Autres frais	Prix du repas	Internat
➤ Reste à charge après le financement de la région	550 €	9,50 €	Pas proposé
➤ Reste à charge après le financement du CPF	550 €	9,50 €	Pas proposé
➤ Coût de la formation sans prise en charge	7 650 €	9,50 €	Pas proposé

3- AUTRES FRAIS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE FACTURE

- **Certains déplacements** organisés dans le cadre des cours, d'un voyage scolaire ou d'une action professionnelle,
- **Les dégradations causées** et/ou livres prêtés non restitués ou abîmés,
- **Les frais de rejet de prélèvements ou de chèques sans provision** (25€ par opération).
- **Les frais de clôture de dossier** fixés à 50€

4- REGLEMENTS

En début d'année scolaire, une facture annuelle vous sera remise. Les modes de paiement possibles sont les suivants :

- **Règlement en une seule fois, à effectuer** au plus tard le jour de la rentrée
- **Règlement par prélèvements mensuels** effectués au début de chaque mois

Le solde doit être réglé impérativement avant le 30 mai 2026. L'établissement se réserve le droit d'engager toutes procédures légales pour recouvrer les sommes dues en cas de non-paiement.

5- RESILIATION DU CONTRAT EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause légitime et sérieuse, acceptée expressément par l'établissement (changement d'orientation vers un parcours non proposé par l'établissement ou une mutation professionnelle), l'apprenant ou les responsables légaux de l'élève, restent redevable d'une indemnité de résiliation équivalente à un tiers du coût annuel de la formation ou de la scolarité, conformément aux articles 1103 et 1217 du Code civil. De plus, en cas de départ anticipé, tout mois commencé reste dû en application du principe de l'exécution de bonne foi des obligations, prévu à l'article 1104 du Code civil.

- 1 photo d'identité
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité OU passeport OU carte de séjour en cours de validité
- Photocopies du livret de famille
- Jugement d'autorité parentale, si nécessaire
- Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté pour les apprenants de nationalité française ou Attestation de recensement (pour les + de 16 ans)
- Bulletins de notes de la dernière année
- Photocopie du/des diplôme(s) obtenu(s)
- Exeat de l'établissement scolaire quitté
- Frais d'inscription à payer 95€
- 1 carnet de 10 timbres
- Autorisation de prélèvement signée et RIB
- Autorisation d'hospitalisation et Renseignements médicaux
- Devis signé (1 exemplaire donné)
- Contrat financier signé (1 exemplaire donné)
- RGPD signé (1 exemplaire donné)
- Droit à l'image et autorisation de sortie (1 exemplaire donné)
- Fiche d'entretien signée (pour l'apprentissage et formation continue)

- Contrat de scolarisation signé (pour les formations par voie scolaire)
- Contrat d'apprentissage signé, CV, lettre de motivation (pour les formations par apprentissage)
- Contrat de formation professionnelle signé (pour les formations continues)